Rte
Réseau de transport d'électricité

COURRIER ARRIVÉ
LE 15 OCT. 2012
DDTM DU NORD

SPE/REÇU le
15 OCT. 2012

VOS REF N° 2022
NOS REF LE-TENE-GIMR-PCP-12-01646

INTER-LOCUTEUR Ludivine MARCENAC
TÉLÉPHONE 03 20 13 67 87
FAX 03 20 13 68 71

DDTM Nord
62 Boulevard de Belfort
BP 289
59019 Lille Cedex

A l'attention de M. Denis LEROUX

OBJET Liaison Souterraine 90 kV GRANDE SYNTHE - RUYTINGEN, Dossier loi sur l'eau

Marcq en Baroeul, le 11 OCT. 2012

Monsieur,

Dans le cadre du projet cité en objet, et suite à nos récents entretiens, nous vous prions de bien vouloir trouver ci joint 5 exemplaires :

- du dossier de déclaration au titre de l'Article L214-1 du Code de l'Environnement concernant la liaison souterraine entre le poste de GRANDE SYNTHE et le futur poste de RUYTINGEN
- du dossier de porter à connaissance concernant le poste électrique de GRANDE SYNTHE.

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition pour toute précision complémentaire,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Chef du Pôle
Conduite de Projets

Hervé PHILIBERT

SEE	A	I	P
D.Roussel			
MC.Masson			
Police de l'eau			
CCB			
PPPP			
PEE			
MISEN			
SISPEA			
A: attribution			
I : information			
P : participation			

TRANSPORT ELECTRICITÉ NORD EST
Groupe Ingénierie Maintenance Réseau 62, RUE LOUIS DELOS - TSA 71012 59709 MARCQ EN BAROEUL CEDEX
TEL : 03 20 13 66 00 FAX : 03 20 13 68 70

RTE Réseau de transport d'électricité
société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 2 132 285 690 euros
R.C.S.Nanterre 444 619 258
www.rte-france.com
AFAQ ISO 14001

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service eau environnement

Cellule police de l'eau

N° 2046/PE

Monsieur le Directeur de la Société
RTE-TENE (Réseau de Transport d'Electricité – Transport Electricité Nord-Est)
Groupe Ingénierie Maintenance Réseau

62, Rue Louis Delos
BP TSA 71012

59709 – MARCQ-EN-BAROEUL cedex

Lille, le 22 OCT. 2012

Monsieur le Directeur,

Par courrier reçu le 15/10/2012, vous avez déposé auprès du Service en charge de la Police de l'Eau une demande de régularisation au titre du code de l'environnement (loi sur l'eau) concernant :

l'aménagement du poste électrique RTE 225/90 kV de GRANDE-SYNTHE.

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- date de réception du dossier : 15/10/2012,
- numéro d'enregistrement : **59-2012-00206**.

Après examen des éléments constitutifs de votre dossier, j'ai l'honneur de vos faire part de la prise en compte de ce droit d'antériorité.

Les rubriques du tableau de l'article R. 214-1 du code de l'environnement concernées par vos ouvrages sont les suivantes :

Rubrique	Intitulé	Régime	Arrêtés de prescriptions générales correspondant
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1° Supérieure ou égale à 20 ha (A) 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D)	Déclaration	

.../...

Ces renseignements sont conservés dans les archives de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer. Le présent courrier est à présenter lors d'un contrôle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.

L'Adjointe au Responsable du
Service Eau Environnement,

Sylvie MENACEUR

Copie à Monsieur le Chef de la Délégation territoriale des Flandres à Dunkerque

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier, à défaut auprès de la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.